



Un site Internet pour l'atlas de paysages des Pays-de-la-Loire

Dossier
de presse



ENJEUX ET OBJECTIFS

UN SITE INTERNET AU SERVICE DE LA CONNAISSANCE PARTAGÉE

Répertorier, décrypter, expliquer les singularités paysagères de notre région, les perceptions que nous en avons, les dynamiques à l'oeuvre et les enjeux pour demain, tels sont les objectifs de ce premier atlas numérique de nos paysages régionaux. Ce site internet s'adresse aussi bien aux élus, aux professionnels, aux associations qu'aux amateurs de paysages ou aux citoyens. Il est accessible à tous.

L'atlas de paysages des Pays-de-la-Loire permet de situer son territoire dans un contexte plus large, de prendre conscience des atouts de son paysage, de connaître les enjeux paysagers régionaux et de s'en inspirer pour penser son territoire.

C'est un état des lieux collectif des paysages du territoire qui s'appuie sur un travail d'experts. Alimenté par d'autres regards, en particulier ceux des acteurs du territoire, cet outil d'aide à la décision contextualise, aide à voir et à comprendre à travers de nombreuses cartes, photos, croquis, blocs-diagrammes et textes. La composition de nos paysages régionaux y est minutieusement décrite et analysée. L'atlas de paysages n'a pas de portée réglementaire, c'est un outil au service de la connaissance partagée.

Chacun est libre de s'en saisir :

- Elus ou techniciens : l'atlas vous sert à orienter, éclairer les décisions concernant notamment l'aménagement du territoire, des projets
- Associations et citoyens : il vous permet de décrypter le paysage dans lequel vous vivez...

L'atlas est entièrement accessible sur le site :

www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Sa réalisation

Fin 2012, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), qui pilote la démarche, lance un appel d'offre qui a permis de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire avec Vu d'Ici (paysage et urbanisme), Urban'ism (paysage et urbanisme), Emanence (sociologie), Terres Neuves (urbanisme), Althis (cartographie) et Aqualan (webmestre).

De très nombreuses réunions de travail se sont déroulées avec les acteurs des Pays de la Loire : services de l'État, Conseil régional, Conseils départementaux, Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, intercommunalités, chambres consulaires, représentants associatifs de protection de l'environnement et du patrimoine.

Plus de 400 personnes ont été interrogées par enquête ou en entretiens dans 38 villes de la région.

Le travail s'est organisé en trois parties :

- **en 2013-2015** : travail à l'échelle régionale (qui n'est pas la somme des analyses départementales)
- **en 2014-2015** : travail à l'échelle des unités paysagères

Dans chacune de ces échelles, trois approches complémentaires ont été développées :

- une analyse des formes du territoire ;
- une analyse des perceptions et des représentations culturelles et sociales ;
- une analyse des dynamiques et des enjeux ;

- **en 2016** : la finalisation du site internet et son ouverture au public.

Son financement

Cette étude a été financée à 56 % par l'Etat et à 44 % par des fonds européens (FEADER).

Montant total de l'étude : 442 000 euros TTC





Contenus du site Internet

Paysages régionaux

1. Les formes du territoire

Il s'agit d'une description des fondements géographiques, historiques, économiques de l'aménagement du territoire régional, à travers des rubriques thématiques.

2. Les perceptions et représentations sociales

Les différentes manières dont le paysage est perçu et interprété par les populations sont également présentées. Cette analyse sociologique rend compte des différents systèmes de valeurs mobilisés pour interpréter ce que les habitants voient ou vivent.

3. Les familles géographiques

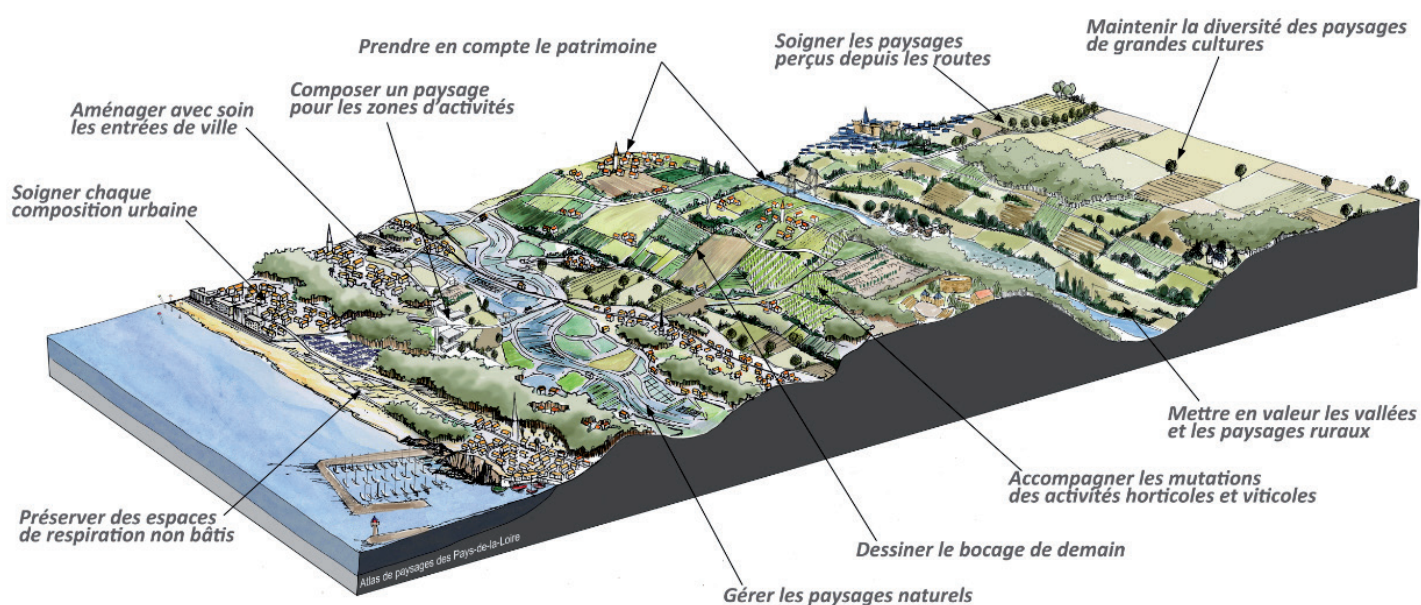
Unités paysagères

Chacune des 49 unités paysagères qui compose la région est décrite à l'aide de blocs-diagrammes, de cartes, photographies et textes qui expliquent les singularités de chaque paysage.

Dynamiques et enjeux régionaux

Ils ont été étudiés au travers des quatre thématiques suivantes : évolution urbaine, agriculture et forêt, tourisme et loisirs, infrastructures et zones d'activités.

Chaque dynamique étudiée fait l'objet d'une carte régionale schématique et chaque enjeu, d'un bloc-diagramme de synthèse légendé.



En France

1993 : loi sur la protection et la mise en valeur des paysages

Face aux profondes mutations des territoires européens, et français en particulier, les populations ont, peu à peu revendiqué un « droit au paysage ». Cette loi permet d'orienter et de maîtriser l'évolution des paysages ou d'accompagner l'émergence de nouveaux paysages entre protection et aménagement. Le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'équipement et des Transports développe les premiers Atlas de paysages, outils qui ont pour objectif de dresser un état des lieux des paysages et des processus qui les transforment.

2000 : Ouverture à la signature de la Convention européenne du paysage (CEP)

Son travail porte sur la totalité du territoire, espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains, terrestres ou maritimes, et s'ouvre à l'ensemble des acteurs qui participent à la conception et la réalisation des politiques du paysage.

1^{er} juillet 2006 : Entrée en vigueur en France de la Convention européenne du paysage, dite Convention de Florence

Ce premier traité international donne une impulsion nouvelle aux politiques du paysage. Sa mise en œuvre doit engager les pouvoirs publics, les acteurs professionnels et les citoyens à mieux prendre en compte l'ensemble des paysages français dans leurs décisions et leurs actions. Le paysage est reconnu comme un élément essentiel de notre bien-être participant de manière importante à l'intérêt général. La France s'engage ainsi « avec les acteurs concernés en vue d'une meilleure connaissance des paysages » :

- à identifier ses propres paysages sur l'ensemble de son territoire ;
- à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ;
- à en suivre les transformations
- à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs attribuées par les acteurs et les populations concernés. Les paysages français présentent une qualité reconnue et une grande diversité, ils font partie du patrimoine commun de la nation.

2015 : 66 atlas de paysages départementaux ou régionaux ont été publiés, couvrant 93 % de la superficie du territoire national.

Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages prévoit de renforcer le rôle des atlas de paysages comme outils permettant d'orienter, d'accompagner les décisions en matière d'aménagement du territoire. Une assise juridique serait ainsi donnée aux atlas de paysages.

En Pays de la Loire

La région des Pays de la Loire a été une région active sur la question des paysages, avec la production d'atlas de paysages départementaux sur quatre des départements : la Mayenne, le Maine-et-Loire, la Sarthe puis la Loire-Atlantique.

1999

Publication de l'atlas des paysages du département de la Mayenne.



2002

Publication de l'étude de l'atlas de paysages du Maine-et-Loire.



2005

Publication de l'atlas des paysages du département de la Sarthe.

2010

Ouverture du site internet de l'atlas de paysages de Loire-Atlantique piloté par la DREAL Pays de la Loire



2013-2016

Élaboration de l'atlas de paysages des Pays de la Loire pour actualiser les atlas de paysages départementaux existants et couvrir le département de la Vendée.

TEMOIGNAGES



MONIQUE TOUBLANC

Enseignant-chercheur à l'école nationale supérieure du paysage de Versailles,

NATHALIE CARCAUD

Directrice du département Milieu Physique Paysage Territoire à AGROCAMPUS OUEST-Angers

ACTEUR RÉGIONAL



On ne peut douter que l'atlas régional de paysages des Pays-de-la Loire ne devienne très vite une référence pour tout acteur agissant sur le territoire de la région et en particu-

lier pour les professionnels du paysage, aguerris ou en herbe (nos étudiants), en charge de réaliser des diagnostics ou de concevoir des projets de paysage. Les vertus de l'outil sont nombreuses, on en citera ici seulement deux.

La première, c'est son échelle. L'atlas peut surprendre par son vaste périmètre (plusieurs milliers de km²) car – si l'on excepte les grands projets d'infrastructures – les actions se déploient généralement sur de plus petites surfaces ; c'est pourtant un de ses meilleurs atouts car il permet de contextualiser toute intervention, notamment au regard d'une échelle inhabituelle celle des dynamiques environnementales et particulièrement en région Pays-de-la-Loire celle des grands ensembles de relief observés (massif armoricain, bassin aquitain et bassin parisien). En cela, il est d'une grande pertinence paysagère.

La seconde vertu, et non des moindres, c'est la portée sociale et politique dudit atlas. Conformément à la Convention Européenne du Paysage ratifiée par la France en 2006, la connaissance produite l'a été à dire d'experts mais aussi de façon participative en donnant, autant que faire se peut, la parole aux populations concernées. Ainsi, l'identification des caractéristiques, des dynamiques et des enjeux paysagers n'a pas été le seul fait des spécialistes du paysage, elle s'appuie également sur les perceptions et les représentations des acteurs qui au quotidien façonnent les paysages tant par leurs pratiques que par leurs regards ; en cela, on peut véritablement parler d'une construction partagée, et se réjouir que l'objectif affiché dans la méthode préconisée par le

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ne soit pas restée lettre morte, en dépit d'une échelle à priori peu propice à ce type de démarche.

La fabrication de l'atlas a pris la forme d'un chantier ouvert non seulement à la société mais également aux enseignants-chercheurs des écoles formant les paysagistes ; membres du Comité de suivi scientifique et technique, ils ont pu suivre de près la progression du travail, en participant aux nombreux échanges, rencontres et discussions in situ ou en salle qui ont jalonné l'aventure. Dans ce travail collectif, au plus près du terrain, nous avons pu mettre à l'épreuve un certain nombre de notions appliquées au paysage comme « unité », « famille », « perception so-

ciale » ... ; un appareil conceptuel qui, s'il semble aller de soi au prime abord dans le registre de la théorie, n'est finalement pas évident dans le champ de la pratique. Outre cet approfondissement fructueux pour tous, la fabrication de l'Atlas a eu des retombées pédagogiques immédiates car la

**L'atlas peut
surprendre par son
vaste périmètre.
C'est pourtant un de
ses meilleurs atouts**

DREAL a pris l'initiative de confier aux étudiants du master 2 « Paysages urbains : stratégies et médiation » de l'université d'Angers et d'AGROCAMPUS OUEST d'Angers une analyse des perceptions que les acteurs – élus, associations, services techniques publics, bureaux d'étude privés – se font des paysages de la région. Réalisé dans le cadre d'un projet tuteuré par les enseignants pendant 4 mois, ce travail s'est adossé à un carnet des acteurs et a nourri le contenu de l'Atlas.

*L'atlas aujourd'hui achevé est le **résultat d'un long cheminement dont il aura fallu surmonter les nombreuses embûches.** Il nous restera en mémoire d'avoir été partie prenante d'un challenge très stimulant sur le plan intellectuel et particulièrement riche d'un point de vue relationnel.*





FRANÇOIS BONNEAUD

Paysagiste conseil de l'Etat auprès de la DREAL Pays de la Loire

ACTEUR RÉGIONAL



Un travail collaboratif

L'atlas de paysages des Pays de la Loire est issu d'une collaboration entre de multiples partenaires : bureaux d'études et maîtrise d'ouvrage bien entendu,

mais également avec les nombreux organismes engagés dans le conseil, l'aménagement et la gestion du territoire en Pays de la Loire. Durant les quatre années de travail, les services de l'Etat, de la région, des départements, des collectivités territoriales ont été associés à la construction de l'atlas, enrichissant par des débats et leur perception la délimitation des unités paysagères, la description des paysages et de leurs enjeux.

Une approche régionale

qui amène un nouveau regard sur les paysages

S'affranchir dans un premier temps des limites départementales qui jusque-là prévalaient dans les atlas existants, a contribué à changer le regard sur de nombreuses parties du territoire situées aux confins des limites départementales : ces « bouts de départements » ont ainsi pu retrouver une cohérence en se rattachant

**Aider les
collectivités et
les aménageurs à
mieux prendre en
compte les paysages**

à leur prolongement dans le département voisin. L'approche régionale a également permis d'harmoniser la description des paysages spécifiques que constituent les vallées et les agglomérations qui avait été jusque-là traitées de façon très diverses dans les différents atlas départementaux.

Un atlas régional

mais un outil pour le local

Qui dit atlas régional pourrait laisser penser que l'atlas est un outil uniquement pour les réflexions à l'échelle des Pays de la Loire : il n'en est rien ! L'atlas est un outil pour le local, pour les collectivités, les communautés de communes, les pays... Il leur offre une connaissance des paysages qui leur permet de contextualiser leur territoire, d'en saisir les particularités et d'adapter les enjeux paysagers décrits dans les unités paysagères. Le but de l'atlas est d'aider les collectivités et les aménageurs à mieux prendre en compte la richesse des paysages des Pays de la Loire dans toutes leurs interventions.



JEAN-CHRISTOPHE GAVALLET

Président de FNE Pays de la Loire

ACTEUR REGIONAL



L'association France Nature environnement Pays de la Loire a participé, à hauteur de ses moyens bénévoles, aux travaux ayant permis d'aboutir à la réalisation de cet atlas régional des paysages. **Cet outil va être très utile à l'ensemble**

des acteurs de l'aménagement du territoire et en particulier aux associations de protection de la nature qui pourront enrichir leurs réflexions lors de l'analyse de SCOT et de PLU en phase d'enquête publique par exemple.



TEMOIGNAGES

FLORIAN STALDER

Conservateur du patrimoine, chercheur à l'Inventaire général Service du Patrimoine
Direction de la Culture et des Sports- Région des Pays de la Loire

ACTEUR REGIONAL



C'est à l'initiative d'André Malraux que sont constitués dès 1964 en France les services de l'Inventaire général, dans le cadre de l'administration déconcentrée du ministère de la Culture. Dans son

esprit, **la France est en quelque sorte un grand musée dont il s'agit d'identifier les collections** (meubles et immeubles, objets et architectures), dans une perspective tout à la fois de connaissance scientifique et d'aide à l'action locale. La terminologie initiale résume ce projet, puisque ces services prennent le nom d'« Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France.

Toutefois, lorsqu'en 2004 l'Inventaire est décentralisé auprès des régions, son nouvel intitulé traduit l'élargissement de son regard : il s'agit désormais de faire l'« Inventaire général du patrimoine culturel ». Ce changement d'objectif entérine un énorme accroissement du champ patrimonial, qui inclut ainsi les paysages culturels, dans la foulée de leur reconnaissance comme patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO en 1992. Dans ce domaine, la question se pose donc de savoir comment les historiens et historiens de l'art des services de

Faciliter la tâche d'une mission d'Inventaire général du patrimoine culturel

l'Inventaire général peuvent en rendre compte sans s'aventurer dans des analyses qui relèvent davantage des compétences de paysagistes.

L'Atlas régional de paysages des Pays de la Loire vient donc à propos faciliter la tâche d'une mission d'Inventaire général du patrimoine culturel, devenue compétence obligatoire de la collectivité régionale. Grâce à cet atlas, le chercheur de l'Inventaire bénéficiera ainsi de la plus-value d'une couverture homogène à l'échelle des Pays de la Loire. Par ailleurs, par-delà les limites administratives, la réflexion sera vivifiée par les jeux de correspondance ou de distinction qui existent entre les divers patrimoines à l'échelle des familles de paysages. Plus en détail, la richesse des informations, cartes et analyses par unités de paysage serviront immédiatement à nos études mises en ligne qui pourront

directement renvoyer à l'Atlas. Enfin, **les nombreux blocs diagrammes mis à disposition seront des outils très stimulants, réutilisables comme tels ou concourant à la production de documents graphiques** illustrant les dossiers d'Inventaire.



FRÉDÉRIC FOUAN

Président délégué de la Fédération française du paysage du Grand Ouest, - Paysagiste-concepteur

PROFESSIONNEL DE L'AMENAGEMENT



Cet atlas qui a mobilisé beaucoup d'énergie et de temps aux différents acteurs du paysage, sera un outil de travail très utile pour nous professionnels et une référence en tant que document cadre d'analyse et d'orientation pour la gestion de nos paysages et l'aménagement du territoire. **Nous utilisons notamment cet atlas dans nos études comme élément référent communément partagé par nos**

donneurs d'ordre et qui sert de base pour nos études d'aménagement et de gestion des paysages dans le cadre des projets et dans le cadre d'élaboration de documents de planification. Merci au paysagiste Michael Ripoche de l'agence Vu d'Ici, aux membres du Comité Technique, à la DREAL et à Elise Soufflet-Leclerc pour la conduite de cette mission.





GAËLLE FÉAT

Chargée de mission, Paysagiste - urbaniste
Conseil en aménagement, urbanisme et environnement de Loire-Atlantique

LOIRE-ATLANTIQUE



La mise en place de l'Atlas régional des paysages des Pays de la Loire a réuni pendant trois ans, une diversité de professionnels autour de la thématique transversale qu'est le paysage. La création de ce réseau a apporté l'échange fructueux d'idées et de nouvelles données. **La collaboration des CAUE a permis de faire remonter et d'intégrer des connaissances actualisées des territoires au sujet de l'état des paysages**

Un échange
fructueux d'idées
et de nouvelles
données

et de leurs dynamiques d'évolution. En effet, les CAUE travaillent au quotidien avec les acteurs locaux que sont les élus, les techniciens et le grand public, aux échelles communales et intercommunales. **La réflexion n'est pas achevée avec l'édition de cet outil qu'est l'Atlas. Elle continue grâce à son appropriation par les professionnels, dont les CAUE font partie.** Il apportera notamment une meilleure appréhension des paysages interdépartementaux et en facilitera la vision globale.



JACQUES NAVEAU

archéologue, Chef du service du patrimoine honoraire au Conseil départemental de la Mayenne

MAYENNE



Fruit d'une analyse approfondie et rigoureuse, l'atlas de paysages des Pays de la Loire met à notre disposition ce qui est la base de toute approche scientifique, une classification. Il constitue ainsi l'outil attendu pour dépasser la simple perception sentimentale d'un paysage - « un beau paysage », « un paysage naturel ». **La qualité majeure de ce travail est de nous donner des clés pour fonder le jugement que nous portons devant tel paysage sur des critères objectifs, de le comparer à bon escient, d'évaluer sa qualité par autre chose que le ressenti.** La Mayenne, territoire à faible pression démographique comparativement à beaucoup d'autres, est souvent considérée pour cela comme

Le fruit
d'une analyse
approfondie et
rigoureuse

un conservatoire des patrimoines et notamment du patrimoine naturel. Ce n'est pas faux à la condition de ne pas lier le concept de nature à une réalité figée. L'enjeu devient majeur dès qu'il s'agit d'œuvrer à la conservation des paysages. Le dialogue entre conservation et exploitation du territoire peut alors tourner à l'affrontement. L'atlas est là pour mettre les paysages dans une perspective historique, pour nous apprendre qu'ils ne sont pas figés, résultant d'une dialectique entre deux réalités évolutives, les conditions naturelles et l'action humaine.

Il nous fournit le moyen de nommer un paysage, de l'analyser et, pour passer de l'affrontement à la gestion raisonnée, d'abord de l'apprécier.





TEMOIGNAGES

MARIE-JO HAMARD

Vice-Présidente du Conseil Départemental
Présidente de la commission environnement et cadre de vie

MAINE-ET-LOIRE



La problématique du « Paysage » a toujours été une préoccupation du Département dans la mise en œuvre de ses politiques sectorielles. Que ce soit à travers la mise en œuvre de la politique des espaces naturels sensibles

(ENS) avec notamment un ambitieux programme de replantation de haies bocagères, que ce soit dans le cadre de la construction de routes, ou encore la mise en œuvre de la politique de l'habitat, chaque intervention entraîne un impact sur le paysage. Mais cette prise en compte a été progressive et souvent empirique, spontanée et segmentée. Bien sûr, une collectivité comme le Département, qui a en charge la valorisation et la promotion touristique de son territoire est inévitablement sensible à la qualité de ses paysages. Ils sont le support de l'activité touristique.

A cet égard, un des grands atouts du Maine et Loire est la richesse et la diversité de ses paysages. Nous devons tout mettre en œuvre pour les valoriser. Toutefois, le « Paysage » est une notion complexe, difficile à appréhender, faisant appel aussi bien à des données scientifiques (géographie, géologie), historiques, sociologiques, qu'économiques. Conscient du manque de repères et de références dans ce domaine, le Département, dès 1998 avait répondu favorablement à la sollicitation de l'État pour collaborer à l'élaboration d'un atlas départemental, publié en 2003. **Principalement vu comme un outil de pédagogie et de médiation, cet atlas a permis, grâce à une lecture partagée, de disposer d'un référentiel commun, fort utile à l'action des services du Département, dans leur mission**

Très complet dans la description des unités de paysages, particulièrement riche dans l'analyse, bien illustré,

d'accompagnement des collectivités, notamment dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (en tant que Personne Publique Associée). Ceux-ci se sont largement appuyés sur ce document pour sensibiliser les acteurs locaux à l'enjeu majeur que représente le paysage. Les paysages évoluent, la gouvernance des territoires également. Une actualisation de l'atlas était devenue incontournable. A une époque où les Régions affirment leurs compétences

dans de nombreux domaines, où la complémentarité des actions régionale et départementale se précise, le changement d'échelle et la mise en cohérence des approches, au-delà des limites adminis-

tratives, devenaient une nécessité.

Très complet dans la description des unités de paysages, particulièrement riche dans l'analyse, bien illustré, **ce nouvel atlas régional devrait remporter un vif succès parmi les acteurs de l'aménagement. Je pense notamment à nos services du Conseil Départemental qui développent une ingénierie d'accompagnement des collectivités.** Cet outil moderne, totalement dématérialisé, constitue un centre de ressources essentiel sur la connaissance et la compréhension de nos territoires, aussi bien dans leurs composantes physiques, sociologiques et humaines que dans leurs dynamiques.

Pour conclure, je reprendrais à mon compte, des propos extraits de l'édito de notre premier atlas, et qui reste d'actualité : « Que cet atlas permette de mieux connaître pour mieux agir et qu'il contribue à l'émergence d'une véritable culture paysagère chez tous les acteurs de l'aménagement, afin de sortir le paysage du cercle des experts pour en faire un véritable sujet de société. »





PIERRE BESSIN

Directeur des territoires du Maine-et-Loire

MAINE-ET-LOIRE



Cen'est pas moins qu'un ouvrage de belle facture en vente en librairie, qui avait conclu en Maine et Loire l'intense travail d'élaboration d'un atlas des paysages mené avant 2002 par la DDE, la DIREN, et le conseil général 49, avec un important partenariat, soulignant par une telle qualité la motivation pour cet outil et sa vocation grand public. C'est aussi pourquoi il a paru évident au service « urbanisme aménagement risques » avec l'appui de la paysagiste-conseil de l'État, Hélène IZEMBART, de s'investir entre 2013 et maintenant dans l'atlas proposé par la DREAL. La DDT49 salue l'effort constant de la DREAL pour multiplier les initiatives, comme de tenir des ateliers communs répartis sur les cinq départements qui nous ont tenus motivés sur les 4 ans.

Dès la première année, **le travail en comité de suivi scientifique et technique (dessin des paysages mémoriaux, vers une définition régionale des paysages selon des notions de familles de paysages et d'ensembles paysagers, terrain en Vendée, Loire-Atlantique et une partie du Maine-et-Loire, notion d'unité paysagère) a concerné le Maine et Loire au premier chef, toutes ses franges relevant de possibles unités communes aux autres départements.** Les propositions faites ont abouti à diminuer le nombre d'unités paysagères (UP) par rapport à notre atlas départemental, ce qui est logique pour une présentation régionale.

Les ex-unités territoriales de la DDT49 ont été mobilisées au moment de l'enquête sociologique par entretiens programmée à Chateaufort/Sarthe, Candé, Angers, Baugé, Gennes, Chalonnes/Loire, Vihiers, Saint Macaire en Mauges ; par ailleurs, l'ensemble des agents de la DDT49 a été destinataire du questionnaire d'approche sensible, et convié à une séance d'échange de points de vue sur le sujet, animée par notre paysagiste-conseil de l'État. Un retour à la DREAL a ainsi été possible, sur des éléments marquants de nos territoires, celles des délimitations ressenties comme peu

**Sensibiliser les agents
des services mais également
leurs visiteurs,
au degré de connaissance
apporté par l'atlas régional.**

représentatives ou celles des dénominations pressenties comme peu reconnaissables par les acteurs du territoire. Décrire les dynamiques et qualifier les enjeux a suscité des comités de suivi technique pour les unités paysagères du Maine et Loire revisitées, tenus à l'invitation conjointe de la directrice de la DREAL et du directeur de la DDT. De minutieuses vérifications ont pris un temps considérable, mais nécessaire ! (terminologie sur les blocs diagrammes

d'enjeux, choix des productions graphiques, liens vers plan de gestion Unesco, vers modalités d'insertion paysagère des éoliennes dans les Pays de la Loire, vers toutes les chartes de paysage, études SCoT actuelles, etc). Cette série de relectures commentées du site extranet a été relayée auprès des équipes de la filière urbanisme de la DDT 49 chargées de partager avec les collectivités le contenu de l'atlas porté à connaissance.

Au final, deux limites stables de l'Atlas 49 sont confirmées car elles font sens à l'échelle régionale : le val d'Anjou (le nom reste /unité paysagère 29) et le Saumurois (unité paysagère 35 dite des plaines et coteaux du Saumurois). Dix paysages sont désormais en unités qui passent les frontières du département ; trois autres unités de paysages sont fortement réinterprétées. Restent les paysages composites en frange de l'agglomération angevine, qui conservent une signification comme sous-unité de couronne périurbaine (basses vallées angevines pour partie, plateaux de l'Aubance partie prenante du paysage urbain, et portes du Baugeois).

En perspective, outre le recueil de cas concrets sur les utilisations prochaines de l'atlas envisagé sous forme de vidéo par l'unité « aménagement durable », et la rédaction de fiches-mémoire des usages constatés ces derniers mois du site extranet de l'atlas en préparation, une exposition dans le hall du bâtiment M pourrait avoir lieu, afin de sensibiliser non seulement les agents des services mais également leurs visiteurs, au degré de connaissance apporté par l'atlas régional.

En perspective, outre le recueil de cas concrets sur les utilisations prochaines de l'atlas envisagé sous forme de vidéo par l'unité « aménagement durable », et la rédaction de fiches-mémoire des usages constatés ces derniers mois du site extranet de l'atlas en préparation, une exposition dans le hall du bâtiment M pourrait avoir lieu, afin de sensibiliser non seulement les agents des services mais également leurs visiteurs, au degré de connaissance apporté par l'atlas régional.





TEMOIGNAGES

EMMANUELLE QUINIOU

Directrice générale de l'agence d'urbanisme de la région angevine

MAINE-ET-LOIRE



Pays de la Loire aura été une occasion exceptionnelle de se mobiliser auprès d'acteurs et partenaires sur un «objet» et des préoccupations qui relèvent du bien commun. Le paysage, façonne le cadre de vie, parfois même les modes de vie de celles et ceux

qui le regardent, l'habitent, le traverse. Ordinaire ou extraordinaire, le paysage est pour l'AURA (agence d'urbanisme de la région angevine), dans le cadre

La contribution de l'agence d'urbanisme de la région angevine à l'élaboration de l'atlas de paysages des

des missions de planification urbaine et territoriale et de prospective que lui confient ses partenaires, une «matière» quotidienne de réflexion et de projets.

L'Atlas de Paysages, aux côtés d'autres ouvrages de référence, complète et enrichit considérablement le corpus dont elle dispose ; ses qualités pédagogiques et éditoriales en font de plus un ouvrage accessible au grand public,

**Ses qualités
pédagogiques et
éditoriales en font de plus
un ouvrage accessible
au grand public**

invité ainsi à construire et partager une culture commune... du paysage.



BENOIT DUFUMIER

Directeur départemental des territoires de la Sarthe

SARTHE



une cohérence avec les départements voisins. Les échanges avec les différents partenaires ont été constructifs et les spécificités des paysages sarthois ont bien été prises en compte.

Le département se caractérise par une immense diversité de paysages, de la campagne ouverte aux

La Sarthe avait déjà un atlas, la création de l'atlas régional des paysages a permis de l'actualiser et d'avoir

**Une meilleure connaissance
partagée des enjeux et des
orientations liées aux
questions paysagères.**

forêts et de ses plateaux bocagers aux grandes vallées. Le paysage étant un élément essentiel du cadre de vie, chaque décision d'aménagement du territoire modifie le paysage et l'environnement de la population. L'atlas contribuera à une meilleure connaissance partagée des enjeux et des orientations liées aux questions paysagères.

Cet outil à la disposition de tous permettra à chacun de se l'approprier.





FRANÇOIS BON,

Président du CAUE de la Vendée,
Vice-Président du Parc Naturel Régional du Marais poitevin, Grand Site de France, en charge de
l'aménagement et du cadre de vie.

VENDEE



L'Atlas des Paysages des Pays de la Loire constitue un nouvel outil à disposition des acteurs de l'aménagement, de l'urbanisme, du cadre de vie, élaboré pour favoriser la prise en compte des paysages dans les projets de territoire. Il offre à chacun la possibilité de connaître, d'apprécier la diversité et la richesse des paysages et concourt ainsi à sa compréhension, à son partage et à sa transmission.

Les Vendéens aiment se définir par l'entité paysagère à laquelle ils appartiennent. Au cours des conseils en architecture, paysage ou urbanisme, les conseillers du CAUE entendent souvent : je suis du bocage, du marais, de la plaine... et cela témoigne de leur attachement culturel à ces paysages. L'atlas révèle ces dimensions identitaires et favorise ainsi leur réinterprétation dans les projets. De plus, il met en évidence, à l'échelle régionale, des patrimoines communs et forts, qui indéniablement rapprochent les Ligériens. Le bocage en est un remarquable exemple, comme les singularités des vignobles ou des marais...

Le paysage étant l'œuvre conjointe de la nature et du travail des hommes, le CAUE est particulièrement attaché aux dynamiques, aux évolutions, que l'atlas ne manque pas de mettre en avant et

qui se déclinent ensuite de manière opérationnelle en termes d'enjeux : densification des cœurs de bourg, coupures vertes à préserver en lisière des villages...

Pour les élus locaux et les équipes techniques en charge des stratégies de planification : SCOT, PLU, PLUi,..., cet atlas sera un moyen d'anticiper les enjeux de développement urbain, économique et énergétique de demain. Il contribuera ainsi à un renouvellement urbain qualitatif, à la préservation des espaces agricoles et naturels, au maintien et à l'évolution de notre patrimoine naturel, bâti, arboré.

Au delà des paysages d'exception protégés : abords de monuments historiques, sites inscrits, site classé, Grand Site de France - comme certains secteurs du Marais poitevin - , l'Atlas couvre l'ensemble des paysages, et notamment les paysages du quotidien, souvent soumis à différentes formes de banalisation, et qui pourtant méritent également toute notre attention.

Je me réjouis par conséquent que cet atlas puisse voir le jour, et souhaite qu'il soit partagé par le plus grand nombre, pour que la préservation et l'évolution qualitative de nos paysages soient au cœur des préoccupations de chacun.





TEMOIGNAGES

CÉCILE BARREAU

Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Vendée
Présidente de la Commission Environnement et Energies nouvelles

VENDEE



Des vallons du bocage aux longues étendues de la plaine, de l'obscurité des massifs forestiers aux clartés des dunes, des canaux tranquilles aux rivières impétueuses, la Vendée est un véritable kaléidoscope de paysages et de milieux d'une diversité étonnante. Nichées au creux de cette géographie aux mille visages, vivent une faune et une flore tout aussi multiple, et parfois même exceptionnelle. C'est une des missions du Conseil départemental de la Vendée que de préserver, connaître et faire connaître ce que la nature et le travail de l'homme ont parfois mis des siècles à façonner. Mais c'est aussi une des missions de notre collectivité que d'accompagner les acteurs des territoires dans la diversité des missions qui leur incombent : environnement, urbanisme, cadre de vie, habitat, transports, tourisme, culture, social... pour préserver ce qui fait leur originalité et relever les défis écologiques, énergétiques et économiques de demain. Aussi, c'est avec enthousiasme que **la Vendée a**

Un document de référence pour les acteurs du territoire

répondu présente, pour participer à l'élaboration de cet atlas des paysages des Pays de la Loire, véritable document de référence pour les acteurs du territoire : élus, techniciens, bureau d'étude. Les nombreuses réunions de travail auxquelles le Département a participé, ont permis de construire, d'affiner et de partager l'analyse de notre territoire vendéen et de constituer un socle de connaissances partagées pour poser les futures politiques contractuelles que le Département déploiera dès le 1er janvier 2017. La mise en place de ce nouvel outil sera, pour le Département d'autant plus profitable qu'à ce jour, aucun document de ce type, à cette échelle et à ce niveau de précision n'existait en Vendée. Je suis donc ravie en ce jour que ce beau projet prenne forme par la mise en ligne de tout un ensemble de productions d'une qualité remarquable. Que cet atlas puisse être largement exploité et partagé, au bénéfice de nos territoires et de ceux qui y vivent.



PASTÈLE SOLEILLE

Sous directrice de la qualité du cadre du vie - Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

MAÎTRISE D'OUVRAGE



En avril 2015, le ministère chargé de l'environnement publiait une méthode actualisée pour l'élaboration des Atlas de paysages, sur la base de près de vingt années de retours d'expériences au niveau départemental ou régional. **L'Atlas des Pays-de-la-Loire a cette particularité d'avoir été initié avant le lancement de la démarche et d'être publié aujourd'hui, plus d'un an après l'achèvement de ce chantier national.** Ce schéma a rendu possible un apport mutuel : le niveau régional aura pu bénéficier in fine du nouveau cadrage ministériel, après avoir directement contribué dans un premier temps

Une expérimentation ambitieuse dans le processus de son élaboration

à nourrir son élaboration, la DREAL Pays-de-la-Loire ayant participé activement au COPIL consacré au sujet. A l'image des différents partenaires locaux, c'est d'abord «l'objet Atlas» qui intéressera le bureau des paysages et de la publicité, pour la connaissance qu'il offre de la région, de ses paysages et de ses dynamiques. Mais c'est aussi le processus de son élaboration qui retiendra particulièrement notre attention : l'expérimentation ambitieuse conduite par exemple en matière de prise en compte des perceptions sociales viendra nourrir la réflexion collective sur cet enjeu, identifié comme essentiel dans la méthode nationale.





MICHAËL RIPOCHE

Pour l'équipe de maîtrise d'œuvre VU D'ICI, mandataire,
URBAN'ism, TERRES NEUVES, ALTHIS, EMANENCE, AQUALAN

MAÎTRISE D'OEUVRE



Avant le lancement de cette étude, pour notre équipe de paysagistes et d'urbanistes habituée à travailler à l'échelle départementale, un atlas de

paysages c'était :

- La découverte et la compréhension d'un territoire, de ses caractères fondamentaux et de ses dynamiques d'évolution
- La reconnaissance d'identités paysagères
- Le partage de ces connaissances et de ce ressenti qui font le paysage que nous voyons ou que nous vivons... La transmission de cette connaissance

L'échelle régionale de cette étude a nécessité de mettre en place une méthodologie spécifique pour appréhender ce vaste territoire et ses diversités. Sur les 5 départements constituant les Pays de la Loire, 4 étaient couverts par des atlas départementaux réalisés avec des rendus et méthodes d'élaboration très contrastés et à des époques différentes de 1999 à 2010. Nous avons valorisé cet héritage en l'actualisant à l'échelle de la région en réalisant :

- Un travail de terrain systématique
- Une très large concertation permettant d'entendre la parole des acteurs du paysage dans le cadre d'ateliers
- Un travail sociologique auprès des habitants, techniciens et élus.

En s'appuyant sur les évolutions méthodologiques récentes de réalisation des atlas, nous nous sommes attachés à restituer un travail cohérent à l'échelle régionale présentant le même niveau d'information et

de rendu pour chacune des 49 unités paysagères de la région. Ainsi, la restitution tant de l'approche régionale que des unités paysagères n'est pas uniquement une photographie instantanée du territoire en 2015 mais révèle également le caractère sensible et vivant des paysages régionaux.

L'identification de lieux d'appartenance constitue le cœur de cet atlas. Elle est le fruit du travail intense de notre équipe et des échanges avec les membres des comités techniques départementaux, du comité de suivi scientifique et technique et du comité de pilotage. Cette concertation déjà très large a été complétée par des entretiens sociologiques, réalisés auprès de 263 personnes réparties sur 38 villes de la région, qui ont permis de donner une perception

encore plus intime des paysages par ceux qui y vivent.

La transmission de cette connaissance est un véritable enjeu pour accompagner et guider les nouveaux projets quelle que soit leur échelle.

Nous nous sommes attachés à

produire des documents clairs, consensuels, pédagogiques, fortement illustrés et accessibles par leur restitution en ligne.

Aujourd'hui, à l'échelle de cette région de 32000 km², après plus de trois ans de travail, cet atlas de paysages des Pays de la Loire fut une aventure, un challenge et un défi de taille auxquels nous sommes fiers d'avoir contribué.

Demain, nous espérons que cet outil sera utile et utilisé et que chacun aura plaisir à le consulter et à l'enrichir.



Un travail cohérent à l'échelle régionale présentant le même niveau d'information et de rendu pour chacune des 49 unités paysagères



CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
[@prefet44](#)